



Nombre de membres composant le Conseil : 23

Présents : 15

Absents : 5

Pouvoirs : 3

L'an deux-mille-vingt-cinq et le neuf avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'ALLEINS, convoqué le 04 avril 2025 par M. Philippe GRANGE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu ordinaire de ses séances.

La séance est présidée par M. Philippe GRANGE

PRESENTS

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe – MOYEMONT-GAILDRY Catherine - CROUZATIER Christian - VERT Hélène – GUEZOU Eric - URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard – AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean – VAUX Didier – POTE Xavier - BORDALA-MOUYAL Bernadette – FABRE Lionel –DURET Nadine.

ABSENTS

Mesdames et Messieurs :

MESNARD Nathalie
MARMOL Cyrielle
DEBERES Pauline
JUVIGNY Daniel
BLANC Jean-Charles

EXCUSES

Mesdames et Messieurs :

Néant.

PROCURATIONS

Mesdames et Messieurs :

BERTO Roger à MOYEMONT-GAILDRY Catherine
COURMES Olivia à VERT Hélène
IAFRATE Manon à DURET Nadine

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

- Il est proposé de désigner Mme URHAHN-BOLLIER Pascale pour assurer ces fonctions.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Par 18 voix Pour et 0 contre,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe – MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration BERTO Roger)
- CROUZATIER Christian - VERT Hélène (+procuration COURMES Olivia) –
GUEZOU Eric - URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard – AUBERT Pierre –
DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean – VAUX Didier – POTE Xavier - BORDALA-
MOUYAL Bernadette – FABRE Lionel –DURET Nadine (+procuration IAFRATE
Manon).

DECIDE

- De nommer Mme URHAHN-BOLLIER Pascale, secrétaire de séance.

2. APPROBATION COMPTE-RENDU.

**OBJET : APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL.
(Séance du 12.02.2025)**

M. le Maire propose au vote l'approbation du compte-rendu de la réunion précédente du conseil municipal et demande s'il y a des remarques :

- Pas de remarques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Par 18 voix Pour et 0 contre,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe – MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration BERTO Roger)
- CROUZATIER Christian - VERT Hélène (+procuration COURMES Olivia) –
GUEZOU Eric - URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard – AUBERT Pierre –
DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean – VAUX Didier – POTE Xavier - BORDALA-
MOUYAL Bernadette – FABRE Lionel –DURET Nadine (+procuration IAFRATE
Manon).

ADOPTE le compte-rendu de la précédente réunion.

TRAVAUX

3. ADJUDICATION DE L'OPERATION DE REQUALIFICATION TASSIGNY-FOCH

OBJET : ATTRIBUTION APPEL D'OFFRES : REQUALIFICATION AVENUE MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY ET AVENUE MARECHAL FOCH

M. le Maire rappelle qu'un marché de travaux concernant la requalification de l'Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny et l'Avenue du Maréchal Foch a été lancé par la collectivité sous la forme d'un marché à procédure adaptée ouverte. Cette consultation a été lancée le 03 mars 2025 pour une remise des offres fixée au 31 mars 2025

Les prestations sont réparties en deux lots :

Lot 1 VRD

Lot 2 Espaces verts

Considérant les cinq offres reçues :

Lot 1

- Entreprise SRTP
- Entreprise SAS EIFFAGE Route Grand Sud Alpes Vaucluse

Lot 2

- Entreprise AMOURDEDIEU PAYSAGES
- Entreprise GREEN PROVENCE JARDIN
- Entreprise IDVERDE

Le lot 1 fait l'objet d'une négociation au 17 avril 2025

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à 16 voix Pour – 0 voix Contre – 2 Abstentions,

- **APPROUVE** le choix de la commission,
- **DESIGNE** l'Entreprise GREEN PROVENCE JARDIN en tant que titulaire du lot 2 du marché la requalification de l'Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny et l'Avenue du Maréchal Foch pour un montant de 116 576.50 € HT et 139 891.80 € TTC.,
- **DECLARE** le lot 1 en négociation
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'y afférent.

FINANCES

4. VOTE DES SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2025

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2025.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à différentes associations pour l'année 2025 :

ASSOCIATIONS	MONTANTS 2025
A.P.E.	10 600.00 €
Aïoli et Traditions	600.00 €
Boule du Calvaire	1 200.00 €
Club Taurin	1 000.00 €
Collectif Provenço	100.00 €
Crèche « Oasis »	10 000.00 €
Monument Ste Anne	200.00 €
Don du sang	400.00 €
Maison de la transhumance	100.00 €
Pompiers	500.00 €
S.P.A.	4 650.00 €
Souvenir Français	100.00 €
Périscolaire « Tartines et Câlins »	5 000.00 €
Tennis	1 500.00 €
Vélo club	1 650.00 €
Divers	2 400,00 €
TOTAL	40 000.00 €

Oùï la lecture et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Par 18 voix Pour et 0 contre,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe – MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration BERTO Roger) -
CROUZATIER Christian - VERT Hélène (+procuration COURMES Olivia) – GUEZOU Eric -
URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard – AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline -
SAMPSONI Jean – VAUX Didier – POTE Xavier - BORDALA-MOUYAL Bernadette –
FABRE Lionel –DURET Nadine (+procuration IAFRATE Manon).

DECIDE d'octroyer une subvention à ces diverses associations.
Cette dépense est prévue au Budget Primitif au compte 65748.

5. AFFECTATION DU RESULTAT DU CA 2024 SUR BUDGET 2025

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 AU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2025

Suite au vote du Budget Primitif 2025, le résultat de clôture de l'exercice 2024 est :

- Solde négatif en Investissement de 134 778.54 €
- Solde positif en Fonctionnement de 304 841.85 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Par 18 voix Pour et 0 contre,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe – MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration BERTO Roger) – CROUZATIER Christian – VERT Hélène (+procuration COURMES Olivia) – GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard – AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline – SAMPSONI Jean – VAUX Didier – POTE Xavier – BORDALA-MOUYAL Bernadette – FABRE Lionel – DURET Nadine (+procuration IAFRATE Manon).

DECIDE d'affecter, l'excédent de fonctionnement pour l'année 2024, soit la somme de 304.841,85 € réparti :

- au compte 1068 – en recette d'investissement la somme de **279.285,35€**.
- au compte 002 – en recette de fonctionnement la somme de **25.556.50€**.

D'AFFECTER la totalité au compte 001 – Dépenses d'investissement – la somme de **134.778,54 €**.

6. VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

OBJET : TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les nouveaux taux des taxes Directes locales pour l'année 2025.

Il rappelle les taux d'imposition appliqués en 2024 :

Taxe habitation (résidence secondaire) : 13.19 %

Taxe foncière : 30.11 %

Taxe foncière non bâti : 36.92 %

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Par 18 voix Pour et 0 contre,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe – MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration BERTO Roger) -
CROUZATIER Christian - VERT Hélène (+procuration COURMES Olivia) – GUEZOU Eric -
URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard – AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline -
SAMPSONI Jean – VAUX Didier – POTE Xavier - BORDALA-MOUYAL Bernadette –
FABRE Lionel –DURET Nadine (+procuration IAFRATE Manon).

DECIDE de maintenir les taux d'imposition en 2025.

FIXE pour 2025 le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2025
Taxe Habitation (résidence secondaire)	13,19%
Taxe Foncière sur bâti	30,11%
Taxe Foncière sur non bâti	36,92%

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2025.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Budget Primitif qu'il propose pour l'année 2025.

Après consultation des différentes commissions,

Ouï la lecture, pour :

- Le Budget Fonctionnement ;
- Le Budget Investissement ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Par 18 voix Pour et 0 contre,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe – MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration BERTO Roger) -
CROUZATIER Christian - VERT Hélène (+procuration COURMES Olivia) – GUEZOU Eric -
URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard – AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline -
SAMPSONI Jean – VAUX Didier – POTE Xavier - BORDALA-MOUYAL Bernadette –
FABRE Lionel –DURET Nadine (+procuration IAFRATE Manon).

APPROUVE le budget tel qu'il est présenté, s'élevant tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- **3.100.000.00 € en fonctionnement**
- **3.211.138,08 € en investissement.**

**AIDE DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF :
AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITE**

**8. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DE
L'ECLAIRAGE A LEDS - TRANCHE 4 (Tassigny/ Foch/Clémenceau).**

OBJET : AIDE DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « TRAVAUX DE PROXIMITE » - ANNEE 2025.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de continuer à remplacer les candélabres de l'éclairage public par des équipement à leds.

Les travaux suivants devront être réalisés :

- **Rénovation de l'éclairage public.**
- **Travaux annexes à la requalification des avenues Tassigny, Foch et Clémenceau.**

Le montant total estimé des travaux s'élève à la somme de **107.057,00€ HT.**

M. le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Aide aux travaux de proximité ».

Le taux de la subvention est fixé à 70% sur le coût hors taxes des travaux plafonnés à 85.000€.

Plan de financement :

- Conseil Départemental : 59.500,00€ HT.
- Commune : 25.500,00€ HT.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Par 18 voix Pour et 0 contre,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe – MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration BERTO Roger) - CROUZATIER Christian - VERT Hélène (+procuration COURMES Olivia) – GUEZOU Eric - URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard – AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean – VAUX Didier – POTE Xavier - BORDALA-MOUYAL Bernadette – FABRE Lionel –DURET Nadine (+procuration IAFRATE Manon).

APPROUVE lesdits travaux,

SOLLICITE l'Aide du Département dans le cadre du dispositif « TRAVAUX DE PROXIMITE »,

ADOpte le plan de financement.

**9. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT JARDINS
PARTAGES – TRANCHE II.**

OBJET : AIDE DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « TRAVAUX DE PROXIMITE » - ANNEE 2025.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'élargir les jardins partagés en ajoutant de nouvelles parcelles.

Les travaux suivants devront être réalisés :

- **Extension des jardins partagés et création de nouvelles parcelles.**

Le montant total estimé des travaux s'élève à la somme de **88.100,00€ HT.**

M. le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Aide aux travaux de proximité ».

Le taux de la subvention est fixé à 70% sur le coût hors taxes des travaux plafonnés à 85.000€.

Plan de financement :

- Conseil Départemental : 59.500,00€ HT.
- Commune : 25.500,00€ HT.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Par 18 voix Pour et 0 contre,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe – MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration BERTO Roger) -
CROUZATIER Christian - VERT Hélène (+procuration COURMES Olivia) – GUEZOU Eric -
URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard – AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline -
SAMPSONI Jean – VAUX Didier – POTE Xavier - BORDALA-MOUYAL Bernadette –
FABRE Lionel –DURET Nadine (+procuration IAFRATE Manon).

APPROUVE lesdits travaux,

SOLLICITE l'Aide du Département dans le cadre du dispositif « TRAVAUX DE PROXIMITE »,

ADOpte le plan de financement.

**10. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DU STADE EN
TERRAIN MULTI-ACTIVITES.**

OBJET : AIDE DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « TRAVAUX DE PROXIMITE » PROJET JEUNESSE - ANNEE 2025.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'aménager le stade en terrain mixte Football—Rugby.

Les travaux suivants devront être réalisés :

- **Aménagement du stade de football en stade multi sports.**

Le montant total estimé des travaux s'élève à la somme de **58.962,62€ HT.**

M. le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Aide aux travaux de proximité – Projet jeunesse ».

Le taux de la subvention est fixé à 70% sur le coût hors taxes des travaux plafonnés à 85.000€.

Plan de financement :

- Conseil Départemental : 41.273,84€ HT.
- Commune : 17.688,78€ HT.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Par 18 voix Pour et 0 contre,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe – MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration BERTO Roger) -
CROUZATIER Christian - VERT Hélène (+procuration COURMES Olivia) – GUEZOU Eric -
URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard – AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline -
SAMPSONI Jean – VAUX Didier – POTE Xavier - BORDALA-MOUYAL Bernadette –
FABRE Lionel –DURET Nadine (+procuration IAFRATE Manon).

APPROUVE lesdits travaux,

SOLLICITE l'Aide du Département dans le cadre du dispositif « TRAVAUX DE PROXIMITE » PROJET JEUNESSE,

ADOpte le plan de financement.

**11. DEMANDE DE SUBVENTION POUR REFECTION VOIRIE – AMENAGEMENT
ACCES PRIVATIF DU NOUVEAU LOTISSEMENT – AVENUE DU 11 NOVEMBRE
1918 – TRANCHE 1.**

OBJET : AIDE DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « TRAVAUX DE PROXIMITE » - ANNEE 2025.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser une réfection de voirie pour l'aménagement et l'accès privatif du nouveau lotissement Avenue du 11 Novembre 1918.

Les travaux suivants devront être réalisés :

- **Réfection de voirie et aménagement des accès privatif du nouveau lotissement.**
- **Revêtement des chaussées, accès privatif, réfection réseau eaux pluviales.**

Le montant total estimé des travaux s'élève à la somme de **93.671,00€ HT.**

M. le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Aide aux travaux de proximité ».

Le taux de la subvention est fixé à 70% sur le coût hors taxes des travaux plafonnés à 85.000€.

Plan de financement :

- Conseil Départemental : 59.500,00€ HT.
- Commune : 25.500,00€ HT.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Par 18 voix Pour et 0 contre,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe – MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration BERTO Roger) -
CROUZATIER Christian - VERT Hélène (+procuration COURMES Olivia) – GUEZOU Eric -
URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard – AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline -
SAMPSONI Jean – VAUX Didier – POTE Xavier - BORDALA-MOUYAL Bernadette –
FABRE Lionel –DURET Nadine (+procuration IAFRATE Manon).

APPROUVE lesdits travaux,

SOLLICITE l'Aide du Département dans le cadre du dispositif « TRAVAUX DE PROXIMITE »,

ADOpte le plan de financement.

**12. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ISOLATION ACOUSTIQUE DANS
LES BATIMENTS COMMUNAUX (SALLE FOYER RESTAURANT ET
CANTINES SCOLAIRES).**

OBJET : AIDE DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « TRAVAUX DE PROXIMITE » - ANNEE 2025.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'isolation acoustique dans les bâtiments communaux. (Foyer restaurant et cantines scolaires).

Les travaux suivants devront être réalisés :

- **Installation d'un faux plafond dans la salle du foyer restaurant et d'une toile Artolis acoustique pour les deux cantines.**

Le montant total estimé des travaux s'élève à la somme de **74.426,40€ HT.**

M. le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Aide aux travaux de proximité ».

Le taux de la subvention est fixé à 70% sur le coût hors taxes des travaux plafonnés à 85.000€.

Plan de financement :

- Conseil Départemental : 52.098,48€ HT.
- Commune : 22.327,92€ HT.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Par 18 voix Pour et 0 contre,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe – MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration BERTO Roger) -
CROUZATIER Christian - VERT Hélène (+procuration COURMES Olivia) – GUEZOU Eric -
URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard – AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline -
SAMPSONI Jean – VAUX Didier – POTE Xavier - BORDALA-MOUYAL Bernadette –
FABRE Lionel –DURET Nadine (+procuration IAFRATE Manon).

APPROUVE lesdits travaux,

SOLLICITE l'Aide du Département dans le cadre du dispositif « TRAVAUX DE PROXIMITE »,

ADOpte le plan de financement.

**AIDE DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF :
AIDE A LA TRANSITION ECOLOGIQUE
DESIMPERMEABILISER ET RENATURER LES ESPACES PUBLICS**

**13. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN JARDIN DES
SIMPLES, AMENAGEMENT DE L'AIRE DU MOULIN - PLANTATION
D'ARBRES ET REVEGETALISATION.**

**OBJET : AIDE DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « AIDE A LA
TRANSITION ECOLOGIQUE- DESIMPERMEABILISER ET RENATURER LES ESPACES
PUBLICS » - ANNEE 2025.**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de créer un jardin des simples, d'aménager l'aire du Moulin et de réaliser une plantation d'arbres sur le chemin du Luberon et chemin de Fer.

Les travaux suivants devront être réalisés :

- **Re végétalisation, plantation d'arbres et création d'ilots de chaleur et de fraîcheur.**

Le montant total estimé des travaux s'élève à la somme de **109.938,00€ HT.**

M. le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « AIDE A LA TRANSITION ECOLOGIQUE- DESIMPERMEABILISER ET RENATURER LES ESPACES PUBLICS ».

Le taux de la subvention est fixé à 60% sur le coût hors taxes des travaux plafonnés à 400.000€ HT/an pour les communes de moins de 10.000 habitants.

Plan de financement :

- Conseil Départemental : 65.962,80€ HT.
- Commune : 43.975,20€ HT.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Par 18 voix Pour et 0 contre,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe – MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration BERTO Roger) -
CROUZATIER Christian - VERT Hélène (+procuration COURMES Olivia) – GUEZOU Eric -
URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard – AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline -
SAMPSONI Jean – VAUX Didier – POTE Xavier - BORDALA-MOUYAL Bernadette –
FABRE Lionel –DURET Nadine (+procuration IAFRATE Manon).

APPROUVE lesdits travaux,

**SOLLICITE l'Aide du Département dans le cadre du dispositif « AIDE A LA
TRANSITION ECOLOGIQUE - DESIMPERMEABILISER ET RENATURER LES
ESPACES PUBLICS »,**

ADOpte le plan de financement.

**14. DEMANDE DE SUBVENTION POUR DESIMPERMEABILISATION DE LA
COUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE.**

**OBJET : AIDE DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « AIDE A LA
TRANSITION ECOLOGIQUE - DESIMPERMEABILISER ET RENATURER LES ESPACES
PUBLICS » - ANNEE 2025.**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser la
desimpermeabilisation de la cour de l'école élémentaire.

Les travaux suivants devront être réalisés :

- **Projet de désimperméabilisation de la cour de l'école élémentaire.**

Le montant total estimé des travaux s'élève à la somme de **250.000,00 € HT.**

M. le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention au Conseil
Départemental dans le cadre du dispositif « AIDE A LA TRANSITION ECOLOGIQUE -
DESIMPERMEABILISER ET RENATURER LES ESPACES PUBLICS ».

Le taux de la subvention est fixé à 60% sur le coût hors taxes des travaux plafonnés à
400.000€ HT/an pour les communes de moins de 10.000 habitants.

Plan de financement :

- Conseil Départemental : 150.000,00 € HT.
- Commune : 100.000,00 € HT.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Par 18 voix Pour et 0 contre,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe – MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration BERTO Roger) -
CROUZATIER Christian - VERT Hélène (+procuration COURMES Olivia) – GUEZOU Eric -
URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard – AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline -
SAMPSONI Jean – VAUX Didier – POTE Xavier - BORDALA-MOUYAL Bernadette –
FABRE Lionel –DURET Nadine (+procuration IAFRATE Manon).

APPROUVE lesdits travaux,

SOLLICITE l'Aide du Département dans le cadre du dispositif « AIDE A LA
TRANSITION ECOLOGIQUE - DESIMPERMEABILISER ET RENATURER LES
ESPACES PUBLICS »,

ADOPTE le plan de financement.

**AIDE DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF :
AIDE AU DEVELOPPEMENT DE LA PROVENCE NUMERIQUE ET TERRITOIRES
NUMERIQUES EDUCATIFS**

**15. DEMANDE DE SUBVENTION POUR FAVORISER L'EDUCATION PAR LE
NUMERIQUE (TEN) – Tranche II.**

OBJET : AIDE AU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF : AIDE AU DEVELOPPEMENT DE LA PROVENCE NUMERIQUE ET TERRITOIRE NUMERIQUES EDUCATIFS.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de continuer le déploiement des outils numériques à l'école élémentaire afin de réduire les inégalités scolaires et de lutter contre la fracture scolaire.

Les travaux suivants devront être réalisés :

- Ecole élémentaire :
Installation d'un TBI, Reprise du câblage électrique, Fourniture et pose passage de câble cheminement réseaux électrique, Fourniture et pose de support tableau, Pose du bras support vidéo, Réglage et mise en service, Fourniture et raccordement réseaux jusqu'à la baie.
Acquisition de trois ordinateurs portables pour les enseignants.
Achat d'un projecteur optoma.

Le montant total estimé des travaux s'élève à la somme de **16.532,00€ HT**.

M. le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre de l'aide au Développement de la Provence Numérique et Territoires Numériques Educatifs.

Le taux de la subvention est fixé entre 70% pour une dépense subventionnable maximale de 200.000€ HT

Plan de financement :

- Conseil Départemental (10%) : 1.653,20 € HT.
- Education Nationale (70%) : 11.572,40 € HT
- Commune : 3.306,40 € HT.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Par 18 voix Pour et 0 contre,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe – MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration BERTO Roger) - CROUZATIER Christian - VERT Hélène (+procuration COURMES Olivia) – GUEZOU Eric - URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard – AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean – VAUX Didier – POTE Xavier - BORDALA-MOUYAL Bernadette – FABRE Lionel –DURET Nadine (+procuration IAFRATE Manon).

APPROUVE lesdits travaux.

SOLLICITE l'Aide du Département dans le cadre de l'aide au Développement de la Provence Numérique et Territoires Numériques Educatifs.

ADOpte le plan de financement.

RESSOURCES HUMAINES

16. CREATION EMPLOI RESPONSABLE ADMINISTRATIF POLYVALENT.

OBJET : CREATION D'UN POSTE PERMANENT.

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

M. Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes : Prendre en charge le secrétariat général des élus et la gestion des ressources humaines de la mairie, Superviser l'activité de l'agent en charge des achats et finances.

Il convient de modifier le tableau des effectifs.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création à compter du 1^{er} juin 2025 d'un emploi permanent de responsable des fonctions support à temps complet, pour assurer des tâches de secrétariat général des Elus, prendre en charge la gestion des ressources humaines, gérer les moyens humains et superviser l'activité de l'agent en charge de la gestion financière des achats.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Rédacteurs, aux grades de Rédacteur, Rédacteur principal de 2^{ème} classe ou Rédacteur principal de 1^{ère} classe, relevant de la catégorie hiérarchique B.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2 du Code Général de la Fonction publique pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans.

Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne pourront l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, et dans le respect des grilles indiciaires applicables au cadre d'emplois des Rédacteurs, assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Après délibération,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Par 18 voix Pour et 0 contre.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe – MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration BERTO Roger)
- CROUZATIER Christian - VERT Hélène (+procuration COURMES Olivia) –
GUEZOU Eric - URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard – AUBERT Pierre –
DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean – VAUX Didier – POTE Xavier - BORDALA-
MOUYAL Bernadette – FABRE Lionel –DURET Nadine (+procuration IAFRATE
Manon).

- **ADOPTÉ** ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} juin 2025.
- **INSCRIT** Les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

DIVERS

17. NOUVEAUX STATUTS DU SIVU – HOPITAL.

OBJET : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIVU CHPS.

Vu la loi du 21 février 2022, dite loi « 3DS » autorisant les communes et leurs groupements à participer volontairement au financement du programme d'investissement des établissements de santé publics, privés d'intérêt collectif et privés ;

Vu l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux transferts de compétences entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale.

Considérant que le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU), initialement créé pour l'acquisition d'un terrain destiné à accueillir le futur centre hospitalier du Pays Salonais, souhaite modifier son objet et élargir ses compétences à l'acquisition de matériel mobilier (équipements médicaux) ou immobilier (terrains), indispensables à l'amélioration de l'offre de soins sur le territoire ;

Considérant l'avis favorable émis par les services de l'Etat quant à cette modification de l'objet du SIVU ;

Considérant la délibération du Comité Syndical du SIVU en date du 06 février 2025 approuvant les nouveaux statuts et proposant de renommer le SIVU CHPS en « SIVU Equipement CHPS ».

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Par 18 voix Pour et 0 contre,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe – MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration BERTO Roger) -
CROUZATIER Christian - VERT Hélène (+procuration COURMES Olivia) – GUEZOU Eric -
URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard – AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline -
SAMPSONI Jean – VAUX Didier – POTE Xavier - BORDALA-MOUYAL Bernadette –
FABRE Lionel –DURET Nadine (+procuration IAFRATE Manon).

APPROUVE les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU), tels qu'adoptés par le Comité Syndical lors de sa séance du 06 février 2025 et annexés à la présente délibération,

APPROUVE le changement de dénomination du SIVU qui devient « SIVU Equipement du CHPS »

DIT que la présente délibération sera transmise au Président du SIVU afin de finaliser la procédure de modification statutaire auprès de l'autorité préfectorale.

QUESTIONS DIVERSES

Informations :

- Point sur la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Après réunions avec les Elus et les acteurs médicaux, ils sont à la recherche d'un terrain.

Proposition de vente d'un terrain communal public pour un projet privé.

Terrain en face des jardins partagés. Terrain à viabiliser pour la commune et purger par des fouilles. Construction sur deux étages. (650 m² au sol, 500m² de parking privés).

- Parcelle G 62 – Avenue Georges Clémenceau – Démarrage procédure « Biens sans

Maitres ».

Une partie de la bâtisse est sur la parcelle G 62. Le propriétaire de cette parcelle n'a plus de descendant. La commune va donc pouvoir démarrer la procédure de biens sans maitres.

Pascale URHAHN-BOLLIER

Charte du martinet noir

Fourniture de quatre nichoirs offerts par le Département.

La LPO nous aidera à repérer les endroits idoines pour leur pose en centre village. Nous solliciterons également Nat'Harmonie pour leur pose (4/5 mètre de hauteur). Il faut savoir que les nichoirs ne produisent aucune salissure, les parents gobant les œufs fécaux de leur progéniture. Les martinets noirs étant une espèce grégaire, les nids seront idéalement installés au même endroit.

Charte frelon asiatique et frelon oriental

Commande en cours mais délais de livraison très longs ne permettant pas leur mise en place comme prévu initialement au printemps.

Approvisionnement en cours d'un lanceur paint-ball pour signifier aux habitants qu'un nid coloré est vide et sans danger.

Composteurs partagés

Quatre sites seront prochainement installés :

- Les jardins partagés
- Le bastidon
- Le parking des écoles
- Le parking de la gare

Un nouveau questionnaire va être envoyé aux habitants pour identifier des référents et référents suppléants, indispensables pour le financement par la Métropole d'une part et pour la bonne gestion des composteurs d'autre-part.

La forêt pédagogique

Journée rallye et ateliers de sensibilisation à la biodiversité avec l'association « Chemin-faisan »

Journée sensibilisation avec la réserve communale de sécurité civile (RCSC) sur quatre demi-journées fin mai.

Plantation participative avec les élèves pour la Sainte Catherine avec l'ONF (25/11)

ABC

Date d'échéance pour le bilan final en juin 2025

Pour faire suite aux divers ateliers que nous avons réalisés avec les acteurs locaux, plusieurs projets ont vu le jour :

Atelier n°3 : Valorisation des données flore existantes à l'échelle de la commune

- **Mettre en avant du changement de saison par l'observation des plantes**, notamment sur la colline du château. Possibilité de proposer aux classes un observatoire photographique des saisons participatif (une photo par mois avec compilation en fin d'année)
- **Proposer un évènement en commun sur la biodiversité ou la botanique**, avec chaque association ou structure qui propose une activité. Par exemple, à l'occasion de la Fête de la nature de 2025 (programmation de l'inauguration du sentier de la tarente par la Part Sauvage et un rallye des familles par la LPO le samedi 24 mai). Il serait opportun de valoriser la nature à travers une exposition photographique qui puisse être itinérante dans plusieurs quartiers. Cela permettrait de toucher l'ensemble de la population et de faire jeu de piste pour que les habitants découvrent les rues d'Alleins.
- **Mettre dans le journal municipal une campagne « Avez-vous vu... ? »** sur une espèce emblématique de la commune pour faire remonter des données naturalistes.
- **S'appuyer sur la RCSC pour qu'ils deviennent ambassadeur de la biodiversité**, qu'ils puissent faire remonter des données naturalistes quand ils sont en patrouille.
- **Diffuser le livret produit par l'association française des professionnels de la cueillette** afin de sensibiliser les cueilleurs observés sur la commune aux bonnes pratiques à adopter. Il est aussi suggéré de penser une déclinaison sous forme de poster « je cueille/je ne cueille pas »

Inventaire des arbres remarquables (ABC et TEN)

La commune s'est renseignée sur la classification des arbres.

Pour les arbres particulièrement remarquables, une labélisation est possible par l'association ARBRES : les critères sont l'âge, la hauteur, la circonférence, l'intérêt historique et le fonctionnement biologique de l'arbre candidat. La commune a obtenu plusieurs contacts de personnes en région qui pourraient être des supports lors des candidatures.

L'intégration de certains arbres ou rangées d'arbres ou massifs forestiers peuvent être protégés/réglés via le PLUI en cours d'élaboration.

Les participants ont suggéré au précédent atelier qu'il serait intéressant de proposer une « Journée de l'arbre » qui valoriserait les amandiers mais aussi les autres arbres remarquables de la commune. Possiblement à l'occasion de la Sainte Catherine pour la référence au dicton « À la Sainte Catherine tout prend racine ». Les participants lors de cette séance ont travaillé à compléter un premier inventaire d'arbres remarquables dressé par l'association le CADE (merci encore à elle).

Végétalisation en ville

La commune souhaiterait dépasser le cadre de la mobilisation citoyenne pour permettre une réelle participation de ses habitants à travers une démocratie citoyenne. La collectivité souhaite donc, comme première étape, mener un projet de végétalisation participatif dans le centre-ville en définissant les plantes locales adaptées (rue du 4 septembre par exemple, très minérale et avec peu d'emplacements possibles pour des plantations).

Il est envisagé de mettre en avant le dispositif « permis de végétaliser » auprès des citoyens afin qu'ils puissent s'impliquer dans la transformation de l'espace public tout en redonnant une place au vivant sur les espaces bétonnés et minéraux. La commune de Mallemort nous a communiqué les différentes étapes de leur démarche en ce sens.

Une réflexion est en cours avec le CPIE du pays d'Arles, dans la continuité de nos précédents ateliers et en corrélation avec notre programme.

Gestion des mégots de cigarettes

Formalisation d'un contrat de location nous liant aux **services de la solution [Cy-Clope](#)**, une entreprise française et locale spécialisée dans la collecte et valorisation des mégots, **pour nous accompagner vers le zéro mégot.**

Services inclus :

- Mise à disposition de 6 Cy-Clopeurs fixes (d'une contenance de 10 000 mégots) et 2 Cy-Clopeurs mobiles. Ces derniers seront utilisés lors de manifestations telles que concerts, fêtes de la Saint-Pierre, fête de la Libération, fête de l'amande et des amandiers, etc.
- Personnalisation des Cy-Clopeurs fixes en collaboration avec la commune
- Sensibilisation sur-mesure : la première étant lors de la manifestation « Nettoyons le Sud » à Alleins.

Le saviez-vous ? : un seul mégot contient plusieurs milliers de substances nocives : nicotine, ammoniac, arsenic, mercure, plomb et autres.

- Valorisation à 100 % des mégots collectés : la valorisation énergétique représente aujourd'hui l'alternative la plus performante pour le traitement des mégots qui sont mélangés à d'autres déchets dangereux, tels que des huiles de moteurs ou encore des peintures, afin d'être transformés en une poudre nommée Combustible de Substitution Energétique (CSE). Elle servira de combustible afin d'alimenter des fours en énergie, notamment dans la filière cimentière et chez les producteurs de vapeurs.

Ces cendriers urbains sont 100 % fabriqués en France et sont éco-conçus, fabriqués en acier recyclé et 100 % recyclables. De plus, **ils sont hautement sécuritaires** : ils sont ininflammables, robustes et respectent les normes Vigipirate.

Ils sont esthétiques et visibles de loin, ils attirent l'œil afin d'inciter les fumeurs à y jeter leurs mégots et adopter un geste bénéfique pour l'environnement. **Vous pourrez les découvrir samedi 26 avril au matin lors de l'opération « Nettoyons le Sud ».** Notre prestataire amènera un modèle de nos futurs cendriers urbains dans l'attente de leurs messages personnalisés à l'effigie de la commune.

Nettoyons le Sud

Le samedi 26/04 de 09h30 à 12h00.

Une nouveauté cette année, nous serons accompagnés par notre nouveau partenaire, [Cy-clope](#) qui vous expliquera l'impact d'un mégot jeté au sol. Des cendriers de poche vous seront offerts à cette occasion.

Inscrivez-vous sur le site de la Région : <https://nettoyons.maregionsud.fr>

Fête de la nature de 2025

- **Inauguration du sentier de la tarente** avec diverses associations locales (la part sauvage, le cade, l'école des garrigues, etc.)
- **Inauguration du refuge LPO du canal de Craponne** : rallye des familles par la LPO PACA.

Programme envisagé :

- 10 h : inauguration, avec petit déjeuner offert par la mairie, sirop confectionné par La part sauvage. Lieu : 1er panneau d'accueil au-dessus du parking de l'école. Exposition photo sur les arbres remarquables prêtée par Le Cade.

- 10h30/11h30 : même endroit, atelier animé par les enfants de l'école des garrigues.
- 11h30/12h30 : départ même endroit, pour une balade herbier des familles jusqu'à l'amandaie en passant par le château avec La part sauvage.
- 12h30/13h30 : pique-nique tiré du sac à l'amandaie avec animation par Benoit Pichon, stagiaire à la LPO PACA et habitant d'Alleins, sur les hirondelles et martinets.
- 14h/15h : rallye des familles par la LPO PACA sur le refuge LPO du canal de Craponne, au niveau du pont du Pigeonnier.

Didier VAUX

Le parking de la gare. Très belle réalisation.

Jean SAMPSONI

Réflexion à faire sur les haies remarquables.

Eric GUEZOU

16 mai – journée camarguaise pour les deux écoles.

24 Mai – Journée « Fête vos jeux en famille » à Lamanon

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h29

